

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 DECEMBRE 2013

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, SAILLARD André

Excusés : HEINIS Isabelle, NICOD Patrick

Absents : GUIGNERET Franck

Date de convocation : 26 novembre 2013

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

**1. Budget : DM**

Quelques modifications mineurs sont à apportées au budget général et au budget eau et assainissement. Celles-ci concernent notamment des frais supplémentaires en entretien de voies et réseaux, des recettes plus importantes que prévues pour les ventes de bois.

Les décisions modificatives sont approuvées par le conseil municipal (6 voix pour et 1 contre).

**2. SIDEC**

- Adhésion au service MADS

L'adhésion à ce service permet une mise à disposition du personnel du service informatique auprès de la commune.

Elle prévoit qu'une intervention sur site soit facturée 230€. Toutefois il est très rare que les techniciens aient besoin d'intervenir sur site car dans l'ensemble, les dépannages se font à distance ou directement dans les locaux du SIDEC puisque la commune dispose d'un ordinateur portable.

L'adhésion à ce service permettra également que les techniciens paramètrent le logiciel de gestion du cimetière dont la commune dispose depuis quelques semaines.

Le conseil décide d'adhérer à ce service (6 voix pour et 1 abstention).

- Modification des statuts

Le SIDEC propose de modifier ses statuts afin notamment de clarifier ses compétences et de redéfinir les modalités de représentativité des communautés de communes au sein du conseil d'administration.

Les nouveaux statuts sont approuvés (6 voix pour 1 abstention).

**3. Eau**

- Présentation et validation du RPQS

En 2012 huit analyses d'eau ont été réalisées par les services de l'ARS et du LDA39. Une seule de ces analyses s'est avérée non conforme aux normes. En effet, le taux de turbidité était trop élevé.

Dans le même temps, le tarif de l'eau, pour ce qui concerne la part communale, reste inchangé depuis 2008.

Suite à des fuites sur le réseau, le taux de rendement pour 2012 a diminué légèrement. Il est de 69% ce qui reste un taux acceptable. Toutefois, considérant les travaux réalisés, le réseau communal est de bonne qualité.

- Organisation du relevé des compteurs

Suite aux relevés effectués courant novembre, il apparait que certains compteurs sont à changer soit parce qu'ils sont en panne soit parce qu'ils sont devenus illisibles à cause de l'humidité. Monsieur Guyot va voir s'il est possible de trouver des compteurs mieux adaptés pour l'extérieur. De plus, l'année prochaine le relevé des compteurs se fera dans le courant de l'été afin de réduire les problèmes d'humidité. Cela permettra également de relever plus facilement les compteurs des résidents secondaires.

- Changement de la conduite rue de la Tour

Ces travaux pourront être envisagés dans le cadre d'une potentielle prochaine tranche de travaux de rénovation du réseau d'eau.

**4. SIARD : compte rendu de la dernière réunion**

Lors de la réunion du SIARD du 13 décembre les tarifs des redevances 2014 ont été fixés comme suit :

- Abonnement : 27€ (au lieu de 26.50€ en 2013)

- Consommation : 0.88€/m<sup>3</sup> (au lieu de 0.86€/m<sup>3</sup>)

Concernant le projet d'amélioration du transit des eaux usées, la solution retenue est celle qui évite les forages sous la Seille. Les travaux seront mutualisés c'est-à-dire que le SIARD va payer

l'intégralité des travaux et que les communes participeront au remboursement ensuite. Cela permet de bénéficier de subventions plus importantes.

De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le SIARD va embaucher un agent à mi temps pour assurer l'entretien de la station. Actuellement c'est le président du SIARD qui assure cette fonction de façon bénévole.

#### **5. Attribution de compensation pour les communes de Crançot, Bonnefontaine et La Marre**

Suite à l'arrivée des communes de Crançot, Bonnefontaine et La Marre au sein de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille, il est nécessaire de fixer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée annuellement à ces communes. Cette attribution permet que l'arrivée de ces communes au sein de l'EPCI soit neutre pour les finances des communes concernées. La commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes réunies le 21 octobre dernier a fixé les attributions de compensation comme suit :

- Bonnefontaine : 2 256€ par an
- Crançot : 85 855 par an
- La Marre : 5 510€ par an

Ces montants prennent en compte les recettes perdues par les communes et dépenses qu'elles n'auront plus à assumer suite à leur intégration au sein de la communauté de communes.

La proposition de la CLECT est validée (6 voix pour et 1 abstention).

#### **6. Indemnité d'administration et de technicité pour la secrétaire**

Suite à la proposition du Maire qui a mis en évidence la disponibilité et le fait que la secrétaire de mairie ne récupère pas les séances de Conseil Municipal et autres réunions, le conseil donne son accord (6 voix pour et 1 contre) pour l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité pour l'année 2013. Le montant de cette indemnité représentera l'équivalent d'un treizième mois de salaire soit environ 600€ brut et sera versée en deux fois.

De plus, le conseil valide la proposition du maire de mettre la secrétaire de mairie à disposition de la communauté de communes quand cela sera nécessaire. En effet, à certaines périodes de l'année la charge de travail de la secrétaire est moins importante à la commune alors que dans le même temps sa charge de travail à la communauté de communes est plus importante. Il est donc décidé que certains mercredis après-midi la secrétaire travaillera à la communauté de communes au lieu de la mairie. La communauté de communes remboursera la commune en fonction des heures ainsi effectuées.

#### **7. Tarif location alambic 2014/2015**

Le tarif de la location de l'alambic pour la saison 2014/2015 est fixé à l'unanimité à 50€ par jour.

#### **8. Tarif affouage 2014**

Le tarif de l'affouage pour 2014 est fixé à 45€ par affouage.

#### **9. Restauration du tableau « la Vierge du Rosaire »**

Afin de poursuivre le programme de restauration des œuvres situées dans l'église, le conseil a décidé de restaurer le tableau de « la Vierge du Rosaire ». Pour cela, il a été décidé de retenir la proposition de M. Garcia qui avait réalisé la restauration des autres tableaux. Le montant du devis s'élève à 9 185,78€ HT. La commune va solliciter des financements auprès de la DRAC, du Conseil Général et du Conseil Régional. Le plan de financement prévisionnel prévoit que le coût restant à la charge de la commune sera de 2 296,43€. L'ASPECC pourra participer également au financement de cette somme

#### **10. Subvention exceptionnelle Amis de Château-Chalon**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de salle du foyer rural, l'association des Amis de Château-Chalon a le projet de réaliser une isolation phonique de cette salle. Le coût de cette opération est estimé à 5000€ pour l'achat des matériaux. L'association a présenté une demande d'aide financière auprès de la commune. Le conseil attribue une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association pour l'achat des matériaux (6 voix pour et 1 contre), l'association assurant elle-même la pose.

#### **Question diverses :**

- Repas de la commune : bilan : tout s'est très bien passé. Les personnes présentes étaient très contentes de l'animation.
- Noël intergénérationnel : il aura lieu le 7 décembre à 15h.

- Cimetière : point sur les concessions : le maire rappelle que les personnes qui ont déjà un emplacement dans le cimetière doivent venir renouveler leur concession en mairie. A l'heure actuelle seule une vingtaine de personnes se sont présentées en mairie pour régulariser leur situation.

Afin de compléter l'aménagement du cimetière le conseil décide d'acheter un ossuaire et un caveau d'attente qui pourront être nécessaires suite à la mise en place du règlement.

De plus les cases du columbarium seront réalisées en pierre puis la commune achètera les pierres pour fermer les cases. Le concessionnaire remboursera ensuite cette pierre à la commune.

- Demande d'achat de pierres : les pierres tombales situées dans le cimetière et appartenant à la commune seront vendues 200€

- Arbres vers chez Mme Outhier : suite à la restauration de son mur situé à l'entrée de sa propriété, Mme Outhier souhaite que la commune coupe les arbres situés à proximité. Seuls les arbres qui pourraient endommagés ce mur seront coupés.

- Label Plus Beaux Villages de France : suite à la visite de contrôle qui a eu lieu le 4 septembre dernier, l'association des Plus Beaux Villages de France lors de sa commission permanente a décidé de renouveler le label pour la commune de Château-Chalon.

- Seuils de procédure de recouvrement des impayés : le conseil délègue au maire la possibilité d'admettre en non-valeur les dettes restant impayées malgré les différentes relances du trésorier pour un montant maximum de 100€.

- Logements communaux : le logement situé en dessous de la mairie reste occupé par Mme Romand-Picand Christiane. Mme Romand-Picand Claude a quitté le logement et demande un étalement pour le remboursement de ses loyers impayés. Le logement de la Cure sera remis en location.

- Vœux à la population : les vœux auront lieu le 4 janvier 2013.

La séance est levée à 22h00